



MAR23001-10185

Marché de services - Appui à la réalisation d'une étude
de ligne de base

Toute offre devra nous parvenir au plus tard le
14/10/2025

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Appui à la réalisation d'une étude de ligne de base	
REFERENCES ENABEL	MAR23001-10185

2 Instructions aux soumissionnaires

Personne de contact au sein d'Enabel durant la procédure	
NOM :	Afaf CHOUAIB
FONCTION :	Acheteuse publique
E-MAIL :	procurement.maroc@enabel.be

Données relatives à la procédure	
RÉCEPTION DES OFFRES :	<p>L'offre doit être transmise sous forme d'un seul fichier PDF uniquement par email à procurement.maroc@enabel.be, au plus tard le 14/10/2025</p> <p>La Mailbox procurement.maroc@enabel.be génère une réponse automatique confirmant la réception des offres transmises.</p> <p>Si votre email a bien été reçu sur cette Mailbox, une seconde confirmation de réception (message non automatique) vous sera transmise au plus tard dans les 3 jours.</p> <p>Si vous ne recevez pas cette seconde confirmation, veuillez contacter le +212 762-840545 pour vous assurer que votre email a bien été reçu sur la Mailbox procurement</p>
DOCUMENTS À JOINDRE	<ul style="list-style-type: none">• Fiche d'identification complétée et signée ;• Document prouvant que le soumissionnaire dispose bien d'un statut légal pour exercer son activité professionnelle (registre de commerce par exemple) ;• Déclaration sur l'honneur-Motifs d'exclusion ;• Déclaration d'intégrité ;• Formulaire d'offre de prix complété et signé, fourni en annexe (les soumissionnaires peuvent remettre prix en MAD ou en €. Les soumissionnaires marocains doivent obligatoirement remettre prix en MAD. La comparaison des prix se fera en MAD. Le cas échéant,

	<p>le taux de change utilisé sera le taux de change moyen €-MAD du jour de la date limite de réception des offres) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Note méthodologique de 10 pages maximum incluant un planning d'exécution prévisionnel. • CV détaillé des experts (e)s affectés.e(s) à l'exécution du marché accompagné des attestations de bonne exécution ; • 3 Attestations de références du soumissionnaire pour des prestations dans la réalisation des lignes de base ; • Fiche signalétique financière.
<p>ELÉMENTS INCLUS DANS LE PRIX</p>	<p>Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.</p> <p>Sont notamment inclus dans les prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion administrative et le secrétariat ; • Le déplacement, le transport et l'assurance ; • La documentation relative aux services, • Les honoraires ; • Les per diem éventuels ; • La production et livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services ; • Les taxes et impôts d'application au Maroc y compris les retenues à la source à l'exception de la TVA ; • Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. • Mais également les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.
<p>DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :</p>	<p>90 jours</p>

3 Exécution

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL POUR L'EXECUTION DU MARCHE	
NOM :	Mohamed TAARABET
FONCTION :	MEL Officer Suivi-Evaluation
E-MAIL :	mohamed.taarabet@enabel.be

Données relatives à l'exécution	
Lieu	Les services seront exécutés au bureau du prestataire et aux 5 régions suivantes : Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat, Oriental, Souss-Massa et Marrakech-Safi Les lieux exacts pour ces régions seront communiqués au prestataire durant l'exécution du marché.
Durée/ Période d'exécution	Le nombre de jours de travail de la mission est de 30 jours, étalés sur un délai d'exécution de maximum 4 mois à compter du lendemain de la date de la tenue de la réunion de cadrage. Le démarrage de l'exécution des prestations aura lieu en principe au mois d'octobre 2025.

4 Termes de références

1- Contexte global

Le programme de coopération bilatérale 2024-2029 vise l'appui à la mise en œuvre de la politique de l'emploi au Maroc, s'alignant au Nouveau Modèle de Développement du Maroc à l'agenda du travail décent de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et aux politiques nationales de promotion de l'emploi, de l'employabilité et de l'auto-emploi. L'objectif du programme est de cibler les régions abritant des populations vulnérables afin de mettre en place des interventions ciblées. En particulier dans le corridor de l'arrière-pays qui connaît une fragilité socio-économique due à des facteurs à la fois structurels et conjoncturels. Cela inclut les régions affectées par le récent séisme survenu au Maroc le 8 septembre 2023.

Le programme ambitionne l'appui à l'inclusion socio-économique des jeunes et des femmes dans des emplois décents et durables. Ceci en mettant en œuvre 3 interventions répondant à un objectif global, notamment, la contribution au développement socio-économique, inclusif et durable, et la promotion du travail décent au Maroc.

La première intervention – « inclusion économique » – renvoie au pilier 1 de l'agenda du travail décent et concerne l'inclusion économique des femmes et des jeunes sur le marché du travail national à travers l'amélioration de leurs compétences (soft, entrepreneuriales et professionnelles) et de l'accompagnement à l'emploi et l'entrepreneuriat.

La seconde intervention – « qualité du travail » – renvoie aux piliers 2, 3 et 4 de l'agenda du travail décent. L'intervention s'articule autour de l'amélioration de la qualité du travail et des conditions des travailleur.e.s dans la zone d'intervention, en particulier à travers l'appui à la formalisation progressive du secteur informel, au renforcement du dialogue social et à la protection et le respect des droits fondamentaux au travail et à l'amélioration de l'accès à la protection sociale.

La troisième intervention concerne la reconstruction et réhabilitation de la zone sinistrée par le séisme du 8 septembre 2023.

L'objectif général du programme est le suivant :

Dans un cadre général de promotion du travail décent, contribuer au développement, à la reconstruction et à la résilience socio-économique inclusif et durable du Maroc.

L'objectif général est déployé dans trois objectifs spécifiques.

Objectif spécifique 1 (OS1) : Les jeunes et les femmes jouissent d'une meilleure employabilité, d'une meilleure inclusion économique ou d'un accès renforcé aux opportunités d'entrepreneuriat.

Objectif spécifique 2 (OS2) : Les jeunes et les femmes sont mieux protégés par les droits au travail, ont un meilleur accès à la protection sociale et bénéficient d'un dialogue social plus inclusif.

Objectif spécifique 3 (OS3) : Les victimes du séisme ont accès aux établissements de services de base reconstruits et/ou réhabilités.

Pour renforcer le déploiement et la déclinaison des politiques publiques au niveau territorial, le programme de coopération sera mis en œuvre dans une approche de double ancrage. Au niveau local, le programme s'étend sur la région de l'Oriental, ainsi que sur trois provinces de la zone sinistrée.

- La zone centrale
- La région de l'Oriental
- La zone sinistrée

Groupe(s) cible(s) prioritaire(s) : les interventions 1 et 2 du programme visent les jeunes entre 18 et 35 ans et les femmes de tout âge. Parmi eux, ce sont les plus vulnérables qui sont prioritairement visés. Les plus vulnérables sont définis comme celles et ceux dont la situation socio-économique les éloigne et/ou les exclut du marché du travail et d'un emploi décent, aussi appelés NEET (Not in Employment, Education or Training). Dès lors, des outils, méthodes, approches spécifiques et adaptées aux plus vulnérables seront développés et utilisés.

Groupes cibles indirects : à travers l'appui institutionnel porté par le programme, c'est l'ensemble des fonctionnaires des institutions partenaires ainsi que l'ensemble des jeunes de 18 à 35 et des femmes en âge de travailler qui sont ciblés indirectement par le programme.

2- Objet et résultats de la prestation :

a- Objectif de la prestation

La réalisation de l'étude « Baseline » s'inscrit dans le cadre de l'engagement contractuel d'Enabel auprès du bailleur de fonds pour établir une situation de référence (ligne de base) du projet qui lui permettra d'avoir un cadre de monitoring fiable.

Cette ligne de base devra permettre, sur base d'indicateurs de suivi et d'indicateurs de performance (quantitatifs et qualitatifs), le suivi et l'évaluation de l'atteinte des objectifs et des résultats escomptés des trois projets constituant le programme.

Elle s'inscrit également dans un système de suivi-évaluation et apprentissage plus large qui sera mis en place et piloté par le programme et basé notamment sur une revue régulière de la théorie du changement. Cette ligne de base initiale pourra donc aussi être affinée au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet.

b- Résultats de la prestation

Les résultats attendus de cette prestation sont :

1. Un plan de travail et une méthodologie de cadrage de l'ensemble de la mission ;
2. Une analyse de la théorie du changement et de la logique d'intervention sur base des échanges faits avec les équipes afin de définir les données à récolter et faire des recommandations pour la renforcer et la faire évoluer tout en prenant en considération les facteurs socio-politiques, culturels et les dynamiques des acteurs propres à chaque territoire lors de l'analyse des trajectoires de changement ;
4. Un affinage des indicateurs déjà existants dans les trois projets ainsi que la proposition de nouveaux indicateurs qualitatifs liés au suivi des trajectoires de changement mises en œuvre au sein de chaque intervention.
5. Une collecte des données auprès des parties prenantes pertinentes des trois projets : la collecte des données devra se faire dans les trois zones d'intervention du programme.
5. Un plan de gestion des risques identifiés et analysés avec des recommandations concernant chaque projet.
7. Un rapport de ligne de base comprenant l'ensemble des documents détaillés dans les présents termes de référence ;
8. Une base de données de l'état des lieux par projet, afin d'établir l'état de référence du programme dans un fichier Excel.

3- Prestations à fournir :

Phase 1 : Méthodologie et cadrage

- Réunion de démarrage et de cadrage avec l'équipe du projet.
- Revue documentaire : Analyser la logique d'intervention, la chaîne de résultats, les hypothèses.

Phase 2 : Collecte des données

- Rencontre et collecte des données auprès des partenaires, l'équipe et les cibles de mise en œuvre au niveau central.

- Rencontre et collecte des données auprès des partenaires et l'équipe et les cibles au niveau de la zone de l'oriental.
- Rencontre et collecte des données auprès des partenaires et l'équipe et les cibles au niveau de la zone du haut-Atlas.

Phase 3 : Finalisation et restitution

- Révision de la théorie de changement du programme.
- Analyse des données, rédaction du rapport provisoire de l'étude de ligne de base.
- Restitution de la mission.
- Production du rapport final en tenant compte des commentaires de la direction du projet et des régions et d'un résumé sommaire.

4- Institutions et partenaires pouvant apporter de l'information et contribuer à l'analyse

- Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)
- Ministère de l'Inclusion Économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences (MIEPEEC).
- Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC)
- Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).
- Acteurs territoriaux de la Région de l'Oriental.
- Acteurs territoriaux de la Région de Marrakech-Safi.
- Acteurs territoriaux de la Région de Souss-Massa.
- Organisation de la société civile.
- Jeunes entre 18 et 35 ans, en situation NEET en priorité.
- Les femmes de tout âge.
- Fonctionnaires des institutions partenaires.
- Les victimes du séisme.

5- Profils recherchés :

Le prestataire est tenu de mettre à disposition une équipe composée d'un expert en suivi-évaluation et d'un expert dans le domaine de l'inclusion économique et du travail décent. Pour chaque expert proposé, le CV devra obligatoirement être accompagné de références vérifiables attestant des expériences pertinentes.

Equipe principale : 2 profils

Premier profil : spécialisé en système de suivi-évaluation :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (Doctorat, Master) en économie, gestion, sciences politiques, sciences sociales, développement ;
- Avoir minimum une expérience de 10 ans en matière d'élaboration d'étude de base, de mise en place de systèmes de suivi-évaluation des projets de coopération internationale ;
- Avoir des compétences dans la conception et la mise en œuvre des enquêtes socio- économiques, les approches pédagogiques et participatives ;

- Une bonne expérience et maîtrise de la théorie du changement ;
- Une bonne connaissance des outils de suivi-évaluation et apprentissage orientés vers le suivi des changements (suivi des changements de comportements, outcome mapping, most significant change, etc.) ;
- Avoir une maîtrise orale et écrite de la langue française et de l'arabe littéraire.

Deuxième profil : spécialisé dans l'inclusion économique des jeunes et des femmes et le travail décent.

- Être titulaire d'un diplôme universitaire en sciences économique.
- Avoir un minimum de 5 ans d'expérience dans les thématiques liées à la l'inclusion économique et le travail décent
- Avoir une bonne connaissance des domaines de l'égalité du genre et autonomisation des femmes, respect des droits humains, jeunesse et emploi
- Avoir une bonne connaissance des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux ;
- Avoir de l'expérience dans la réalisation d'études de terrain dans le domaine de l'inclusion économique et le travail décent,
- Avoir une maîtrise orale et écrite de la langue française.

NB : Le prestataire est appelé à avoir les moyens humains, les qualifications, l'expérience et les capacités techniques et financières nécessaires et suffisantes pour mener à bien les différentes étapes et tâches d'élaboration de la ligne de base (enquêtes, situation de références, rapportage, ...) et supporter tous les frais liés à l'exécution des termes de la consultation.

6- Planning de réalisation

Ce planning pourra être revu et discuté en concertation avec le prestataire. Les éventuelles propositions doivent être remises dans l'offre.

Phases	Activités	Lieu	Livrables	Durée
Phase 1 : Méthodologie et cadrage	Réunion de démarrage et de cadrage avec l'équipe du projet	Rabat locaux programme avec la participation des équipes régionales a distance	Compte rendu de réunion Note de cadrage et méthodologie de la mission	2 journées de travail
	Revue documentaire : Analyser la logique d'intervention, la chaîne de résultats, les hypothèses	Travail de bureau	Synthèse de la revue bibliographique	
Phase 2 : Collecte des données	Rencontre et collecte des données auprès des partenaires, l'équipe et les cibles de mise en œuvre au niveau central	Rabat / Casa	Fiches d'enquêtes et d'entretiens BDD des informations collectées	3 journées de travail

	Rencontre et collecte des données auprès des partenaires et l'équipe et les cibles au niveau de la zone du haut-Atlas	Marrakech	Fiches d'enquêtes et d'entretiens	4 journées de travail
			BDD des informations collectées	
	Rencontre et collecte des données auprès des partenaires et l'équipe et les cibles au niveau de la zone de l'oriental	Oujda	Fiches d'enquêtes et d'entretiens	4 journées de travail
			BDD des informations collectées	
Phase 3 : Finalisation et restitution	Révision de la théorie de changement du programme	Rabat	Schéma de la théorie de changement révisé	2 journées de travail
	Analyse des données, rédaction du rapport provisoire de l'étude de ligne de base	Rabat	Basse de données des données analysées	5 journées de travail
			Rapport provisoire de la mission	
	Restitution de la mission	Rabat	PPT de la Restitution de la mission	2 journées de travail
Production du rapport final en tenant compte des commentaires de la direction du projet et des régions et d'un résumé sommaire	Travail de bureau	Rapport final de l'étude de ligne de base	3 journées de travail	
		Résumé sommaire du rapport		
<u>Total du nombre de jours</u>				30 journées de travail

Le prestataire présentera dans son offre un planning d'exécution prévisionnel et indicatif de l'étude ligne de base du projet. Ce chronogramme, qui pourra librement s'inspirer des indications contenues dans les présents termes de référence, sera validé en séance participative, par l'équipe du projet et l'unité responsable du suivi-évaluation.

Le chronogramme doit contenir toutes les informations sur le déroulement de la mission de la ligne de base (méthodologie, diagnostics, revue documentaire, briefing, rapportage, timing, outils, moyens, collecte et analyse de données, lieux, ...).

7- Livrables

Le prestataire soumet après validation par le programme manager, les Project manager et les responsables suivi-évaluation et apprentissage les livrables validés suivants seront remis en langue française selon le tableau suivant :

Pahses	Livrables	Version et mode de remise
Phase 1 : Méthodologie et cadrage	Compte rendu de réunion	Word et PDF par courriel
	Note de cadrage et méthodologie de la mission	Word et PDF par courriel
	Synthèse de la revue bibliographique	Word et PDF par courriel
Phase 2 : Collecte des données	Fiches d'enquêtes et d'entretiens	Word et EXCEL par courriel
	BDD des informations collectées	EXCEL par courriel
	Fiches d'enquêtes et d'entretiens	Word et EXCEL par courriel
	BDD des informations collectées	EXCEL par courriel
	Fiches d'enquêtes et d'entretiens	Word et EXCEL par courriel
	BDD des informations collectées	Excel par courriel
Phase 3 : Finalisation et restitution	Schéma de la théorie de changement révisé	PPT et Word par email
	Basse de données des données analysées	Excel par courriel
	Rapport provisoire de la mission	Word et PDF par courriel
	PPT de la Restitution de la mission	PPT et PDF par courriel
	Rapport final de l'étude de ligne de base	Word et PDF par courriel
	Résumé sommaire du rapport	Word et PDF par courriel

5 Conditions d'exécution services

5.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

5.2 Sous-traitance

Le prestataire de services est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

5.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

5.4 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

5.5 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais de d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

5.6 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables,

aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la

fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

5.7 Facturation et paiement

La facture électronique est envoyée par e-mail aux adresses suivantes :

mohamed.taarabet@enabel.be et sophia.elarquam@enabel.be

Seuls les services exécutés de manière correcte pourront être facturés.

Le paiement du montant dû au prestataire de services doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de l'échéance du délai de vérification ou à compter du lendemain du dernier jour du délai de vérification si ce délai est inférieur à trente jours. Et pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que d'autres documents éventuellement exigés.

La facture doit être libellée en dirhams marocains ou en euros selon la monnaie dans laquelle le soumissionnaire a remis offre. Les soumissionnaires marocains doivent obligatoirement remettre offre et émettre leur facture en dirhams marocains.

Les paiements seront effectués en MAD ou en euros selon la monnaie selon laquelle le soumissionnaire a remis offre.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et chaque paiement sera effectué après réception des prestations.

Le cas échéant, des tranches de paiement pourront être convenues d'un commun accord entre Enabel et le prestataire.

5.8 Exonération de TVA

Le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe I (23) du code général des impôts du Maroc et à l'article 9 du Décret de la TVA N° 2.08103.

5.9 Assurances

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

5.10 Droits de propriété intellectuelle

Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

5.11 Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, la réglementation GDPR est d'application.

Le prestataire s'engage à respecter le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des données personnelles (RGPD). Si des données personnelles sont traitées dans le cadre du contrat, le fournisseur signera un contrat de traitement des données à caractère personnel, conformément aux articles 28 à 36 du RGPD. Ce

contrat type pourra être fourni à la demande avant la remise des offres. Selon la nature des services fournis, le fournisseur procédera, en collaboration avec l'autorité contractante, à une analyse d'impact sur la protection des données, si nécessaire.

5.12 Clauses déontologiques et principes de non-discrimination

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel ([pr-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#)), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires

des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

" Enabel s'engage pour l'égalité des chances et la non-discrimination dans l'attribution de ses marchés. Aucune distinction ne sera faite sur base du genre, de l'origine, de l'âge, de la religion, de l'orientation sexuelle, du handicap ou de toute autre caractéristique personnelle sans lien avec les compétences professionnelles."

5.13 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

6 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

6.1 Fiche d'identification

1. Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES			
NOM(S) DE FAMILLE ¹			
PRÉNOM(S)			
DATE DE NAISSANCE			
JJ	MM AAAA		
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)	PAYS DE NAISSANCE		
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
CARTE D'IDENTITÉ	PASSEPORT	PERMIS DE CONDUIRE ²	AUTRE ³
PAYS ÉMETTEUR			
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ⁴			
ADRESSE PRIVÉE			
PERMANENTE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	PAYS	VILLE
RÉGION ⁵			
TÉLÉPHONE PRIVÉ			
COURRIEL PRIVÉ			
II. DONNÉES COMMERCIALES			
Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.			
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE? OUI NON	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant) NUMÉRO DE TVA NUMÉRO D'ENREGISTREMENT LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE PAYS		
DATE	SIGNATURE		

2. Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

NOM OFFICIEL⁶	
NOM COMMERCIAL (si différent)	
ABRÉVIATION	
FORME JURIDIQUE	
TYPE A BUT LUCRATIF	
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF ONG⁷ OUI NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL⁸	
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)	
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE PAYS
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL JJ MM AAAA	
NUMÉRO DE TVA	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	
CODE POSTAL	BOITE POSTALE VILLE
PAYS TÉLÉPHONE	
COURRIEL	
DATE	CACHET
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ	

3. Entité de droit public⁹

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL¹⁰	
ABRÉVIATION	
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹¹	
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)	
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE PAYS
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL JJ MM AAAA	
NUMÉRO DE TVA	
ADRESSE OFFICIELLE	
CODE POSTAL	BOITE POSTALE VILLE
PAYS	TÉLÉPHONE
COURRIEL	
DATE	CACHET
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ	

⁹ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁰ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹¹ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

6.2 Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché **MAR23001-10185**, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public aux prix suivants exprimés en dirhams ou en euros et hors TVA :

Phases	Activités	Quantité	P.U en dhs ou € HT
Phase 1 : : Méthodologie et cadrage	Réunion de démarrage et de cadrage avec l'équipe du projet	Forfait (suivant la charge de travail définie dans les TDR)	
	Revue documentaire : Analyser la logique d'intervention, la chaîne de résultats, les hypothèses	Forfait (suivant la charge de travail définie dans les TDR)	
Phase 2: Collecte des données	Rencontre et collecte des données auprès des partenaires, l'équipe et les cibles de mise en œuvre au niveau central	Forfait (suivant la charge de travail définie dans les TDR)	
	Rencontre et collecte des données auprès des partenaires et l'équipe et les cibles au niveau de la zone de haut-Atlas	Forfait (suivant la charge de travail définie dans les TDR)	
	Rencontre et collecte des données auprès des partenaires et l'équipe et les cibles au niveau de la zone de l'oriental	Forfait (suivant la charge de travail définie dans les TDR)	
Phase 3 : Finalisation et restitution	Révision de la théorie de changement du programme	Forfait (suivant la charge de travail définie dans les TDR)	
	Analyse des données, rédaction du rapport provisoire de l'étude de ligne de base	Forfait (suivant la charge de travail définie dans les TDR)	

	Restitution de la mission	Forfait (suivant la charge de travail définie dans les TDR)	
	Production du rapport final en tenant compte des commentaires de la direction du projet et des régions et d'un résumé sommaire	Forfait (suivant la charge de travail définie dans les TDR)	
Total en dhs ou euros Hors TVA*			
Taux et Montant TVA			
Total en dhs ou euros toutes Taxes Comprises			

Fait à le

Signature manuscrite originale / nom de la personne habilitée à engager l'entité soumissionnaire :

.....

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

6.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par

une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :

1° participation à une **organisation criminelle**;

2° **corruption**;

3° **fraude**;

4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre

une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;

5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;

6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;

7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;

8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement

(ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** , c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. **UNE** infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 [prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#) ;
- b. **UNE** infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [fraud policy fr final.pdf \(enabel.be\)](#);
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;

6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières .

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

6.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

6.5 Fiche Signalétique Financière

INTITULE (1)			
ADRESSE			
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL	
PAYS			
CONTACT			
TELEPHONE		TELEFAX	
E - MAIL			

BANQUE (2)			
NOM DE LA BANQUE			
ADRESSE (DE L'AGENCE)			
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL	
PAYS			
NUMERO DE COMPTE			
IBAN (3)			
NOM SIGNATAIRES	NOM PRENOM	FONCTION	

REMARQUES:

**CACHET de la BANQUE + SIGNATURE du REPRESENTANT DE
LA BANQUE (les deux obligatoires)**

**DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE
(Obligatoire)**

(1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.

(2) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas

(3) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.